

Compte rendu

Commission consultative d'élaboration et de suivi n° 4

1^e décembre 2017

Maître d'Ouvrage

Conseil régional des Pays de la Loire

Tél. 02 28 20 50 00

Cabinet d'ingénierie

INDDIGO NANTES

4 avenue Millet – 44000 NANTES

Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrice : Nadège LOSTE, consultante Inddigo

Participants

Nom	Prénom	Structure
ALLARD	Gérard	Union fédérale des consommateurs – Que choisir
AMEIL	Alexandre	Fédération des entreprises d'insertion des Pays de la Loire
ANDRÉ	Olivier	TRIVALIS
AUBRON	Gérard	Région des Pays de la Loire – Chargé de programme déchets
BAHUAUD	Vivien	OCAD3E
BARBAZANGES	Pierre-Yves	FEDEREC Ouest
BARBIER	Dominique	Carrières indépendantes du grand ouest (CIGO)
BARYLO	Pascal	UNICEM Pays de la Loire
BAZIN	Marie-Jeanne	Chambre régionale de commerce et d'industrie des Pays de la Loire
BERGEY	Jean-Louis	Région - Directeur de la Transition énergétique et de l'environnement
BEUCHER	Anne-Claire	FEDEREC Ouest
BOISSON	François	Cellule économique régionale de la construction (CERC)
BOUCHET	Frédéric	Communauté de communes Océan-Marais-de-Mont
BOURGET	Jacky	SIRDOMDI de la région de Beaupreau
BOUTAULT	Pascale	Région des Pays de la Loire – Chargée programme économie circulaire
BRINGUY	Sophie	Région des Pays de la Loire
BUF	Jean-Michel	Région des Pays de la Loire – Élu en charge du PPGD
CALONNEC	Erwan	Département de la Vendée
CHARLOT	Antoine	Ceser
CHARRUAU	Johann	SIVERT de l'Est Anjou

CROIZER	Gwenaëlle	Syndicat des recycleurs du BTP
CUSTOT	Julien	DREAL Pays de la Loire
DENIS	Jean-Yves	Communauté de communes du Pays Fléchois
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du grand ouest (CIGO)
DUMAITRE	Franck	ADEME Pays de la Loire
EVEN	Héloïse	Région des Pays de la Loire– Chargée de programme déchets
FENIES DUPONT	Karine	Chambre régionale de l'économie solidaire
FERMET	Marie-Ève	Éco-Mobilier
FOURNIER	Agathe	Région des Pays de la Loire – Direction de l'économie et de l'innovation
GANDON	Paulette	Indecosa-CGT44
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire/CESER
GOLDBERG	Dominique	FNADE Pays de la Loire
HAMARD	Marie-Jo	Département du Maine-et-Loire
HENRIAT	Cécile	CAPEB régionale
JANIN	Marc	ADEME Pays de la Loire
LECLOUX	Christian	UNICEM Pays de la Loire
LE GODAIS	Bruno	SNEFiD
LECOEUR	Sabine	SMIRGEOMES
LEYGONIE	Soizic	Cap Atlantique
LOSTE	Nadège	Inddigo
MICHAUD	Anne-Marie	Département du Maine-et-Loire
MOREL	Isabelle	FFB Pays-de-la-Loire
NOURRY	Gilles	Fédération du négoce de bois et des matériaux de construction
ORMONT	Claude	Communauté de communes du Pays Fléchois
PEREZ-SAUVAGNAT	Isabelle	Département de Loire-Atlantique
POIRIER	Mickaël	CITEO
SIEFRIDT	Nathalie	DREAL Pays de la Loire
THOUZEAU	Éric	Conseiller régionale
TORLASCO	Emmanuel	UNICEM Pays de la Loire
URVOY	Channig	Région – Cheffe du service Eau, biodiversité et déchets
ZAMANSKY	Thomas	DREAL Pays de la Loire

Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC)

En introduction, Jean-Michel Buf (Région) rappelle que ce plan s'inscrit dans la vision de la feuille de route nationale en cours d'élaboration (projet disponible fin janvier 2018). Il ressort des différentes réunions nationales auxquelles il a pu participer, que l'échelle régionale s'avère être une échelle pertinente de mise en œuvre. Franck Dumaître (ADEME) rappelle que le plan d'actions régional se doit d'être opérationnel et évolutif. Julien Custot (DREAL) revient sur la vision du citoyen acteur de la démarche qui est primordiale pour la réussite du plan. Pour Thomas Zamansky (DREAL), il est indispensable de partir de la dynamique en place. La DREAL sera contributrice, au service des projets portés par les territoires.

Puis l'avancement du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire est présenté par Pascale Boutault (Région), selon quatre axes stratégiques.

En complément de la présentation jointe au compte rendu, les principaux échanges intervenus sont les suivants.

● **Axe I « réussir la transition vers l'EC »**

✓ I.1 « Assurer une gouvernance partagée »

Jean-Christophe Gavallet (FNE) souligne que le monde associatif est absent du Copil. Jean-Michel Buf (Région) rappelle que le Copil est l'instance de préparation des points présentés en CCES, et qu'il n'a pas vocation à présenter la même composition que la CCES.

⇒ **La proposition d'élargissement du COPIL aux 3 chambres consulaires et à la CRESS est retenue par l'assemblée.**

⇒ **La proposition de maintien de la CCES du PRPGD pour la gouvernance du PRAEC est retenue par l'assemblée.**

Sophie Bringuy (Région) interroge l'assemblée sur la déclinaison territoriale et l'animation du PRAEC, en réponse à des besoins territoriaux. Pascale Boutault (Région) indique qu'elle se fera avec la réalisation de journées thématiques mais également de groupes de travail spécifiques sur des thématiques, à poursuivre ou créer (thématique du gaspillage alimentaire, de l'observatoire...).

Jean-Michel Buf (Région) rappelle que la CCES est le lieu formel des prises de décisions, et qu'il est nécessaire ensuite de disposer d'instances de travail et de suivi des actions.

✓ I.2 « Développer la mise en réseau des acteurs »

Jean-Michel Buf rappelle que la Région a un rôle important de coordonnateur des réseaux. La question du financement des actions a été posée lors des rencontres sur la feuille de route nationale. Régions de France a fait des propositions récemment sur cette question, dont celle d'affecter une partie de la TGAP vers les territoires via l'ADEME.

✓ I.3 « Intégrer l'EC dans les formations professionnelles »

Pascale Boutault (Région) précise que le temps a manqué pour travailler sur cette fiche action. L'orientation retenue est de travailler prioritairement sur les formations professionnelles relevant de la compétence de la région. Jean-Michel Buf (Région) indique **qu'il est souhaitable d'attendre la feuille de route nationale pour orienter l'action.**

Jean-Christophe Gavallet (FNE) rappelle que la Région agréée les formations professionnelles dispensées sur son territoire. Il propose qu'un module type relatif à l'économie circulaire soit communiqué pour être intégré dans les divers modules de formation ensuite soumis à la Région pour agrément.

Marie-Jeanne Bazin (CCIR) évoque l'expérience menée à Saint-Barthélemy-d'Anjou, où un programme sur 3 ans a été lancé à la rentrée 2016-2017 afin que les étudiants s'approprient de façon pratique l'écologie industrielle au bénéfice des entreprises du territoire.

Sophie Bringuy (Région) demande si des rencontres sont prévues pour présenter les actions concrètes menées sur les territoires. Jean-Michel Buf (Région) indique que la stratégie retenue serait en premier lieu de travailler via la compétence de la Région sur la formation professionnelle, puis que les chambres consulaires prennent le relai au plus près des entreprises.

✓ I.4 « Mettre en œuvre un observatoire des ressources »

Pascale Boutault (Région) rappelle qu'il s'agit là d'un engagement pris dans le Codrec (Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire). Dans un premier temps, il s'agirait de cibler les flux identifiés comme présentant un intérêt en termes de développement économique. L'observatoire démarrera par les déchets.

Marie-Jeanne Bazin (CCIR) évoque le **plan de ressources durables national** élaboré par la France, qui propose une hiérarchie des ressources durables. Le lien sera-t-il fait avec cette démarche ? La Région indique qu'un travail de définition des missions de l'observatoire et d'évaluation des investigations nécessaires devra être mené au préalable, en lien avec ce plan national.

Pascal Barylo (SNBPE) propose que cet observatoire soit **élargi aux données relatives aux matériaux** de la construction (ressources classiques et recyclées) ainsi qu'à celles du **remblaiement de carrières**. Cet observatoire pourrait être alimenté par les données de la DREAL.

Gérard Aubron (Région) rappelle que dès l'année 2018, un benchmarking sur les données du BTP pertinentes pour alimenter un observatoire sera mené, pour définir les données à collecter et interconnecter.

✓ **1.5 « Intégrer l'EC dans l'achat public et privé »**

Franck Dumaitre (ADEME) rappelle que l'ADEME a une convention avec le Réseau grand ouest (RGO). L'ADEME, la Région et la DREAL doivent assurer une meilleure cohérence des missions confiées aux réseaux, RGO et autres.

Isabelle Morel (FFB) souhaite que la filière BTP soit identifiée dans le pilotage de l'action. Cécile Henriat (CAPEB) évoque l'importance d'associer les petites entreprises. Emmanuel Torlasco (Unicem) évoque la possibilité d'associer la CERC qui pourrait être fédératrice des acteurs de la construction. Jean-Michel Buf (Région) rappelle que cette action a pour finalité de travailler sur ces questions d'achat avant l'approche sectorielle, et qu'elle doit rassembler à ce titre les « parties prenantes » de l'acte d'achat, privé ou public. La déclinaison de cette action par secteur sera ensuite à mener. Jean-Louis Bergey (Région) précise que le comité est ainsi un comité restreint, apte à réfléchir et échanger avec l'ensemble des fournisseurs quels qu'ils soient.

Pour Antoine Charlot (CESER), la question des achats se pose à l'articulation de différentes échelles : l'harmonisation des critères dans les cahiers des charges des collectivités est à rechercher, dans une logique d'articulation de la feuille de route régionale avec les feuilles de route des différentes échelles territoriales. Jean-Louis Bergey (Région) revient sur la philosophie de la démarche, puisqu'il s'agit avant tout d'aider les collectivités, par exemple en diffusant les résultats d'expérimentations, et non de leur imposer des prescriptions.

Jean-Michel Buf propose le remplacement de la CCIR par le réseau 909 en tant que partie prenante de l'action, afin d'associer les 3 chambres consulaires. Cette proposition est validée.

Cécile Henriat (CAPEB) évoque l'importance du lien à faire ensuite avec les entreprises, le pilotage étant assuré par les chambres consulaires.

Sophie Bringuy (Région) interroge sur la possibilité de mettre en place un outil de veille pour orienter les achats. Jean-Michel Buf (Région) rappelle que l'étude d'impact d'un produit est menée au niveau national, selon les normes et réglementations de la mise sur le marché. La question qui se pose pour la commande publique est finalement celle des critères de choix et de leur pondération pour réduire l'impact environnemental des achats. La DREAL rappelle qu'il est important que la maîtrise d'ouvrage réfléchisse sur son programme et sur l'usage des biens attendu. Emmanuel Torlasco (Unicem) complète cette vision en évoquant la notion de « cahier des charges des bénéficiaires attendus » par l'acte d'achat, qui pourrait être rajoutée dans cette action.

✓ **1.6 « Sensibiliser le grand public à son rôle de consomm'acteur »**

Anne-Claire Beucher (Federec) propose que le travail à mener sur l'acceptabilité des installations de gestion des déchets soit intégré dans cette action. Pour Jean-Michel Buf (Région), il s'agit de trouver des leviers pour emmener les territoires qui ne sont pas dans des démarches « Zéro Déchets Zéro Gaspillage », par un accompagnement territorial au plus près des consommateurs. L'échelle d'action la plus pertinente est celle de l'EPCI ou du syndicat de gestion des déchets, permettant d'être au plus près des consommateurs. L'ADEME confirme l'importance de capitaliser les démarches menées par les collectivités pour mobiliser le grand public et de mettre en avant ces actions exemplaires. La DREAL indique le travail mené sur le recueil des actions qui sera à compléter dans le temps.

● Axe II « Accompagner les acteurs des territoires dans les démarches pionnières »

✓ **II.7 « Utiliser la palette d'outils existants » et II.8 « Susciter la mobilisation volontaire des acteurs »**

Agathe Fournier (Région) précise que cette action est suivie de près par la Direction entreprises et innovation. Un appel à projets est en cours de définition. Elle rappelle l'existence du dispositif Résolutions qui est un appel à innovation : la Région finance le développement de la solution innovante développée en réponse au besoin de l'entreprise.

(Remplacer CCIR par 909 dans le pilotage de l'action comme pour l'action I.5)

✓ II.9 « **Créer de nouveaux modes de financement des projets** »

Le dispositif de livret proposé est un dispositif testé aujourd'hui dans la Région des Hauts de France qui aurait pour vocation de financer des projets d'entreprises mettant en œuvre des actions en liaison avec l'économie circulaire. Anne-Marie Michaud (Département du Maine-et-Loire) évoque le dispositif qui existe dans le Maine-et-Loire pour le financement des structures qui font de la communication auprès de la population dans le domaine de l'énergie ; peut-être que cette action du PRAEC pourrait intégrer ce dispositif. Antoine Charlot (CESER) souligne que le dispositif proposé correspond à un « livret d'épargne » (et non livret d'épargne populaire).

✓ II.10 « **Développer les démarches d'EIT dans les territoires** »

Il est nécessaire de créer un **dispositif d'animation à tous les échelons du territoire**. L'outil Actif® développé par la CCI pourrait être un bon appui pour établir les interactions et identifier les filières à développer par exemple en termes de recyclage. Il serait pertinent également de s'appuyer sur le réseau national sur l'EIT, en cours de création.

Sophie Bringuy (Région) demande quel dispositif de soutien à l'animation territoriale est prévu pour permettre le développement de l'EIT. Jean-Michel Buf (Région) répond que l'expérimentation est à poursuivre sur cette question de l'animation dans l'EIT. Il semblerait que **l'animation par les chambres consulaires soit la plus pertinente**. Pascale Boutault (Région) évoque l'importance de la prise en main de ces sujets par les services de développement économique des EPCI. Franck Dumaître (ADEME Pays de la Loire) rappelle que les contrats des territoires ZDZG et Codec arrivent à échéance en 2018 et 2019. La question de l'animation et des moyens financiers pour financer « les hommes » sur le terrain à cette échéance reste pour l'instant sans réponse. Thomas Zamansky (DREAL) complète en évoquant la forte attente des collectivités sur cette question, conscientes de leur rôle d'animateur sur ces thématiques. Jean-Michel Buf (Région) réévoque la feuille de route nationale en préparation et les questionnements qui ressortent d'un des ateliers de travail : quelle suite donner à l'initiative des territoires ZDZG ? Quels rôles des collectivités dans l'animation des territoires ? Comment légitimer les acteurs chefs de file ? Quel accompagnement de l'État sur ces questions ?

(Remplacer CCIR par 909 dans le pilotage de l'action comme pour l'action I.5)

● **Axe III « Développer l'EC dans les filières à fort potentiel »**

FILIÈRE MARITIME

✓ III.19 « **Accompagner le développement d'une filière de recyclage des bateaux de plaisance** »

La mise en œuvre de cette REP est fixée au 1^{er} janvier 2019. Cette action est intégrée au BP 2018 parmi les actions du « plan nautisme », au titre notamment du déploiement de la stratégie maritime régionale. Il est prévu de travailler avec la **Fédération des industries nautiques (FIN) et l'Aper** (Association pour la plaisance écoresponsable) qui assure la structuration et l'animation de la filière de la déconstruction des bateaux de plaisance hors d'usage (BPHU). Jean-Michel Buf (Région) informe qu'une table ronde sur ce sujet est prévue au salon nautique qui doit se dérouler à Paris en décembre 2017. Il évoque la **réflexion menée en interrégion** sur cette question : la Bretagne interviendrait plutôt sur les bateaux de commerce et bateaux de pêche, et les Pays de la Loire sur la filière bateaux de plaisance.

Jean-Christophe Gavallet (FNE) demande si la fédération nationale de voile ou encore la fondation Surfrider sont membres de l'Aper. Agathe Fournier (Région) répond qu'a priori ces associations sont dans la FIN.

Anne-Claire Beucher (Federec) demande à ce que Federec soit intégrée dans les parties prenantes envisagées dans l'action. Marie-Jeanne Bazin (CCIR) s'étonne de l'absence de la CCIR dans ces parties prenantes malgré le travail partenarial mené ensemble. Jean-Michel Buf (Région) précise qu'il s'agit d'un oubli.

Erwann Calonnec (Département de la Vendée) évoque la **filière REP complémentaire de la déconstruction des mobilhomes**, sur laquelle la réflexion doit être menée de concert, en raison notamment de l'importance des matériaux composites constituant ces biens en fin de vie, du même ordre que ceux des bateaux. Jean-Christophe Gavallet (FNE) propose une coordination de ces deux filières « REP » avec le cluster sur les matériaux composites (EMC2).

FILIÈRE AGRI ALIMENTAIRE

✓ III.16 « **Développer les circuits de proximité dans une logique de qualité environnementale** »

Pascal Barylo (SNBPE) propose que la filière de la construction soit également concernée par cette action. Pascale Boutault (Région) renvoie à l'action 14 (accompagner la filière dans la construction d'ouvrages écoconçus), l'écoconception s'intéressant également à l'origine des produits. Il s'agit dans cette action de développer les circuits alimentaires de proximité (mot alimentaire à rajouter dans l'intitulé).

Le sujet de l'emploi sur la région autour de l'économie circulaire est évoqué. La DREAL indique qu'il existe des données nationales sur les emplois verts mais pas déclinables sur les régions. Sophie Bringuy (Région) indique qu'il peut être intéressant de se rapprocher de l'ORES sur ce sujet. Emmanuel Torlasco (SNBPE) indique l'intérêt de suivre ce type d'indicateurs dans l'observatoire et de se projeter avec un objectif en 2030.

● Prochaines échéances

- ✓ Les actions non prioritaires restent à travailler d'ici la prochaine CCES en mai 2018.
- ✓ Les contributions sont toujours possibles via l'adresse mail.
- ✓ CCES d'approbation du plan après la prise en compte des avis le 24 mai 2018.

Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

Le but de cette CCES est de :

- ✓ présenter une synthèse de la méthode d'évaluation environnementale et de l'évaluation des impacts économiques du plan,
- ✓ avoir l'avis de la CCES sur les recommandations et orientations proposées pour le projet de plan.

En complément de la présentation jointe au compte rendu, les principaux échanges intervenus sont les suivants.

● Évaluation environnementale

La méthodologie retenue (celle de l'ADEME) est rappelée et les bilans énergétiques et d'émission de GES pour la gestion des déchets non dangereux non inertes (DND NI) sont présentés. Par ailleurs, un focus est présenté à partir de l'outil développé par Federec pour évaluer l'impact du recyclage.

- ✓ Il ressort que le scénario de plan permet d'améliorer les bilans énergétiques et d'émissions de GES de la filière de gestion des DND NI par rapport au scénario tendanciel.
- ✓ Jean-Michel Buf (Région) demande si l'outil de Federec est utilisé par d'autres Régions dans le cadre de la planification. Anne-Claire Beucher (Federec) précise que l'outil est à disposition des Régions ; elle rappelle que ces Régions n'ont pas les mêmes besoins selon leur stade d'avancement dans l'exercice de planification.
- ✓ Pour Jean-Christophe Gavallet (FNE), la comparaison des émissions de GES entre la production de matière vierge, celle de matière recyclée et la matière évitée permet de mettre en évidence « le coût généré par l'économie de matière ».

● Évaluation des impacts économiques

- ✓ **Concernant l'impact sur l'emploi du scénario de plan déchets**, Jean-Michel Buf (Région) précise qu'en parallèle des emplois en liaison avec l'activité de traitement et valorisation ici présentée, la masse d'emplois liés à l'animation de la politique déchets, en matière de prévention par exemple, est conséquente, concernant pour beaucoup des emplois publics.

Les services de la DREAL rappellent qu'actuellement la connaissance des « emplois verts » reste imparfaite et doit faire l'objet d'investigations complémentaires ; en particulier, beaucoup de données nationales ne sont pas déclinables au niveau régional. Un travail partenarial avec les acteurs régionaux est à mener pour disposer de données réelles autres que les proratas de données nationales.

Sophie Bringuy (Région) évoque un travail de l'ORES sur les emplois dans l'économie circulaire qu'il pourrait être utile de consulter (après demande à l'ORES, ce document n'existe pas).

- ✓ **Concernant la présentation de l'impact économique attendu du déploiement de la prévention**
Gérard Allard (UFC Que Choisir) demande si les évolutions techniques telles que les réductions de fréquence de collecte sont intégrées dans ces chiffres. Par ailleurs, il interroge sur l'**impact attendu sur le financement du service** par les usagers. Jean-Louis Bergey (Région) rappelle qu'il s'agit dans cet exercice de mettre en perspective des tendances, telles que le « retour sur investissement » des mesures de prévention présenté ici. Les impacts des optimisations techniques

qui auront lieu seront à évaluer dans un second temps, celui du suivi du plan et des coûts de la gestion des déchets (un chapitre de l'état des lieux du plan est prévu à cet effet).

Antoine Charlot (CESER) recommande la **prudence dans le maniement de ces chiffres**, qui dépendent de paramètres non maîtrisés selon lui. En particulier, concernant les créations d'emplois, il rappelle qu'il faut considérer les reconversions d'emplois pour disposer de la création nette d'emplois. Par ailleurs, sur les données relatives aux coûts de la gestion des déchets des activités économiques, il préférerait que soient présentés des coûts relatifs à un panel d'entreprises plutôt que des données générales. L'ADEME précise que les données disponibles sur le coût de la gestion des déchets des entreprises sont peu nombreuses, et issues d'opérations de type « entreprises témoins » menées au niveau national sur un échantillon d'entreprises.

Marie-Jeanne Bazin (CCI) rappelle l'importance des **impacts sociétaux** attendus de ces politiques. Elle évoque le besoin d'incitation économique pour les entreprises pour évoluer dans le bon sens.

Jean-Louis Bergey (Région) rappelle que cette évaluation des impacts économiques du plan est une obligation réglementaire, qui se heurte à la difficulté des données manquantes ou partielles. Il rappelle que l'économie potentielle sur les charges suite aux mesures de prévention conduit à une estimation de 12 €/hab., hors impacts des modalités de répercussion aux usagers (dépendante du mode de financement en place) et hors dépenses à venir par exemple pour le développement du recyclage.

Enfin, sur les projections relatives aux investissements, Anne-Claire Beucher interroge sur les **soutiens de la Région ou sur d'autres dispositifs d'aide qui seraient prévus**. Jean-Michel Buf (Région) évoque les négociations en cours au niveau national sur l'affectation d'une partie de la TGAP à ces fins. Mickael Poirier (Citeo) évoque les enveloppes financières des appels à projets sur les centres de tri.

● Présentation des recommandations pour la mise en œuvre de la prévention

- ✓ Soizic Leygonie (Cap Atlantique) réagit sur la recommandation relative à la **généralisation de l'accueil des déchets dangereux** issus des professionnels, qui posera selon elle des difficultés de réalisation dans la pratique. Gérard Aubron (Région) rappelle qu'il ne s'agit pas là de recommander un accueil gratuit des déchets des professionnels mais payant.
- ✓ Jean-Christophe Gavallet évoque la nécessité d'une démarche de cartographie des territoires, pour définir ceux sur lesquels l'accueil des déchets des entreprises en déchèterie publique est utile et pertinent, compte tenu par exemple de l'absence de déchèterie privée professionnelle, et ceux où cet accueil peut relever d'une offre privée. Un travail partenarial avec les éco-organismes sur ces questions doit être également être mené selon lui.
- ✓ Jacky Bourget (Sirdomdi) évoque l'expérience menée sur son territoire où à l'issue de 4 ans de suivi, les déchets des professionnels ne représentent que 20 % des déchets collectés en déchèteries.
- ✓ Cécile Henriat (CAPEB) revient sur le rôle de l'éco-organisme qui impose de séparer les déchets dangereux selon leur origine ménages/professionnels, ce qui crée des difficultés en déchèteries. Elle évoque l'intérêt qu'il y aurait à une simplification de la REP sur les déchets dangereux.

⇒ **Les recommandations présentées sont retenues par l'assemblée ; la recommandation sur l'accueil en déchèteries sera assortie d'une précision sur l'accueil payant par ailleurs recommandé.**

● Présentation des recommandations sur la gestion des biodéchets

⇒ **Les recommandations présentées sont retenues par l'assemblée**

● Présentation des recommandations pour la gestion des déchets du BTP

- ✓ Concernant la recommandation relative à la mise en œuvre du **stockage temporaire**, Nathalie Siefridt (DREAL) rappelle que cette pratique doit être conforme aux réglementations en vigueur, qui sont différentes selon les types de déchets concernés ou encore le lieu du stockage (sur chantier, hors chantier...).
- ✓ Cécile Henriat (CAPEB) souhaite que la formulation proposée dans la présentation « **une installation existante si possible à 15 km ou 20 km maxi des chantiers** » soit précisée selon le type de flux. Elle craint que cette formulation puisse être utilisée contre des projets d'implantation, comme critère de maillage à retenir. Elle souhaite aussi que la notion « d'acceptabilité sociale » des installations soit intégrée dans les orientations du plan.

- ✓ Jean-Michel Buf (Région) rappelle que ces **recommandations sur le maillage des installations ne sont pas prescriptives** (un recours contre un projet ne pourra pas s'appuyer sur celles-ci).
- ✓ Pascal Barylo (SNBPE) souhaite que soit rappelée l'importance de la bonne prise en compte des **caractéristiques des matériaux** (par leur qualification systématique), afin de les exploiter selon leur potentialité.
- ✓ Emmanuel Torlasco (UNICEM) revient sur la formulation « s'appuyer sur la **commande publique** comme levier d'accroissement de la demande en matériaux recyclés ». Il souhaite que l'importance de la commande publique pour le choix des matériaux les plus pertinents soit rappelée, celle-ci devant également prendre en compte dans ses critères de choix **la localisation des gisements de matériaux mobilisables**.

⇒ **Les recommandations présentées assorties de ces commentaires sont retenues par l'assemblée.**

● **Présentation des « planifications spécifiques » demandées par le décret sur la planification (17 juin 2016)**

- ✓ **Déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques** : Olivier André (Trivalis) interroge sur le risque de vulnérabilité accrue des installations en cas de dysfonctionnement (exemple incendie), et ce en raison de la recherche de massification. Il propose une recommandation visant à introduire dans les arrêtés des centres de tri des capacités complémentaires (5-10 kt) pour permettre de faciliter les relais entre installations. Jean-Christophe Gavallet (FNE) évoque en retour le risque de dérives que cela pourrait générer, ces capacités pouvant être détournées de leur finalité initiale pour capter des gisements plus éloignés. Il évoque la piste d'un arrêté préfectoral global, ce qui n'existe pas d'un point de vue réglementaire (précision DREAL). Gérard Aubron (Région) évoque l'exemple des ententes entre installations pour la gestion des DASRI. Jean-Michel Buf (Région) rappelle que ces points sont d'ordre réglementaire et ne rentrent pas dans le champ de la planification.

Jacky Bourget (Sirdomdi) évoque la difficulté de mise en œuvre de la recommandation sur l'harmonisation des modalités de collectes. Gérard Aubron (Région) précise qu'il s'agit là d'un objectif de la LTECV. Mickael Poirier (Citeo) rappelle qu'il s'agit surtout par cet article de réduire la variété de schémas qui existent au niveau national.

- ✓ **Les autres points de recommandations (tarification incitative, déchets amiantés, VHU, textiles)** ne font l'objet d'aucune remarque particulière.

⇒ **Les recommandations présentées sont retenues par l'assemblée.**

● **Présentation des recommandations orientées sur les déchèteries**

Marie-Ève Fermet (Écomobilier) réagit sur la recommandation « **développer le contrôle des accès** ». Il lui semble que cette recommandation pourrait aller à l'encontre des objectifs de taux de collecte assignés aux éco-organismes dans leur cahier des charges. Vivien Bahaud (Écosystèmes) abonde dans son sens : il évoque une étude qui montrerait une diminution de 25 % des tonnages de DEEE collectés en déchèteries suite à la mise en place du contrôle des accès sur les sites suivis, cette étude devant néanmoins être précisée. Jean-Louis Bergey (Région) précise que le terme « contrôle des accès » signifie avant tout qu'il est recommandé de mettre en place un suivi des entrées ; dans un second temps, ce contrôle des accès peut signifier une politique tarifaire plus ou moins développée en entrée de déchèteries. Un guide des préconisations sur la mise en œuvre du contrôle des accès pourrait être mis en place.

Pour Jacky Bourget (Sirdomdi), il est absolument nécessaire de **mettre en place le contrôle des accès sur le flux des déchets verts** pour obtenir la réduction des apports. Dans l'idéal, il faudrait facturer les professionnels au poids apporté, ce qui nécessiterait un pont bascule sur les déchèteries.

Gérard Allard (UFC Que choisir) émet des réserves sur le contrôle des accès et la tarification liée.

Erwann Calonnec (Département de la Vendée) rappelle les résultats obtenus sur les déchèteries vendéennes suite au développement du contrôle des accès, avec par exemple **60 kg/hab.an de déchets verts** apportés en moyenne. Ce dispositif conduit réellement **les usagers à massifier leurs apports** pour les limiter ce qui a un impact environnemental non négligeable sur les émissions de GES.

Jean-Christophe Gavallet (FNE) évoque le **risque d'augmentation de dépôts sauvages** suite à la généralisation du contrôle des accès.

⇒ **Les recommandations présentées sont retenues par l'assemblée.**

● **Présentation des recommandations vers les installations régionales**

- ✓ Concernant la recommandation visant à limiter les transports, Anne-Claire Beucher rappelle que **dans le cas du recyclage, les filières nécessitent des transports vers les repreneurs et utilisateurs de matières recyclées** et que le poids sur le bilan écologique de la filière du transport n'est pas élevé.
- ✓ **Concernant les recommandations vers les installations de valorisation énergétique**, Nathalie Siefridt (DREAL) précise qu'il est **nécessaire de distinguer ces installations selon leur rubrique ICPE**. En effet, elle rappelle que la valorisation des combustibles de types CSR se fait sur des installations ICPE 2971, dont la finalité est différente de celle des incinérateurs des déchets, y compris si ces derniers réalisent de la valorisation énergétique. Ces installations ICPE 2971 ont une obligation mensuelle de valorisation énergétique, qui n'incombe pas aux UVE (rubrique 2771) dont la finalité première est le traitement des déchets, avec une valorisation énergétique comptabilisée annuellement. Jean-Christophe Gavallet (FNE) demande à ce que le plan recommande la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD) en incinération.
- ✓ Concernant le **remblaiement de carrières**, il est proposé d'inscrire un renvoi au Schéma régional des carrières en cours d'élaboration. Jean-Christophe Gavallet (FNE) rappelle que le remblaiement de carrières en eau est une pratique intéressante, celui de carrières sèches n'est pas souhaitable.

⇒ **Les recommandations présentées sont retenues par l'assemblée.**

● **Proposition complémentaire**

Jean-Michel Buf (Région) rappelle l'existence du mécanisme « **1 % Déchet** » pour le financement innovant de la coopération décentralisée. Il propose que sa mise en œuvre soit inscrite dans les orientations du plan.

⇒ **Cette proposition est validée par l'assemblée.**

● **Prochaines échéances**

- ✓ Rédaction du projet de plan et de son évaluation environnementale en janvier-février 2018.
- ✓ Journées départementales où sont conviés les EPCI et acteurs départementaux.
- ✓ Phase d'avis des EPCI et Régions limitrophes.
- ✓ CCES d'approbation du plan après la prise en compte des avis le 24 mai 2018.